



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2013

<b>Membres composant le Conseil</b>	<b>: 35</b>
<b>Présents</b>	<b>: 27</b>
<b>Absents représentés</b>	<b>: 06</b>
<b>Absents</b>	<b>: 02</b>
<b>Absent excusé</b>	<b>: 00</b>

L'an deux mil treize le 20 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique en Mairie, Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 14 mars 2013.

### Étaient présents :

**Mme C. VALLS, Maire,**

**M. Ph. GUGLIELMI, M. J. CHAMPION, Mme A. DJEDIDE, Mlle A. GASRI, Mme M.M. PHOJO, M. G. CALZETTONI, Mme N. REVIDON, Mme M.J CALSAT, M. B. LOTTI Maires-Adjoints.**

**M. P. CALSAT, Mme V. VAN DE POELE, M. S. WEISSELBERG, Conseillers Municipaux Délégués.**

**M. A. BENBELIDIA, Melle I. BOULAUDAT, M. M. TRASI, Mme M. WIART, M. K. AMAZOUZ, Melle T. MOHAMED, M. G. DROZ, Mme F. GUGLIELMI, Mme C. CELESTIN, Mme B. BOYER, Mme A. DAUD, Mme S. DAUVERGNE, Mme C. GUYARD, M. O. TRIPELON, M. S. WEISSELBERG, Conseillers Municipaux.**

**Étaient absents représentés : M. R. CUKIER (représenté par M. S. WEISSELBERG), M. M. ALCALDE (représenté par M. B. LOTTI), Mme M.H. THILL (représentée par Mme M.J CALSAT), M. J.P. DUBESSAY (représenté par Mme C. CELESTIN), M. P. GUEZ (représenté par M. P. CALSAT), M. L. PAGNIER (représentée par S. DAUVERGNE)**

### **Était absent excusé**

**Étaient absents : Mme J. LABBEZ, Mme M. TOUSSAINT**

*Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121 20 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.*

*Melle Asma GASRI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

A titre liminaire Mme le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la démission de Monsieur P. JACQUOT. Madame M. TOUSSAINT lui succédant sur la liste a été convoquée pour siéger à la place laissée vacante.

## FINANCES

### Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2012 remis par le Trésorier se résume comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement de l'exercice:	40 174 968,61 euros
▪ Recettes de fonctionnement de l'exercice :	46 011 588,92 euros
▪ Dépenses d'investissement de l'exercice :	23 585 995,48 euros
▪ Recettes d'investissement de l'exercice :	22 368 825,93 euros
▪ Solde global de fonctionnement :	+ 9 058 128,90 euros
▪ Solde global d'investissement :	- 7 131 160,41 euros
▪ Solde global :	+ 1 926 968,49 euros

Au vu de ces montants, le compte de gestion 2012 est conforme au compte administratif 2012.

*Pour :32*

*Contre :0*

*Abstentions : 1 (L.O)*

*Ne participent pas au vote :0*

- **Mme le Maire quitte la séance à 19h46, Monsieur Philippe GUGLIELMI préside le Conseil Municipal.**

### Approbation du compte administratif 2012.

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 reprend les décisions budgétaires des :

- 28 mars 2012, (vote du Budget Primitif 2012, affectation du résultat 2011),
- 30 juin 2012 (décision modificative n°1),
- 19 septembre 2012 (décision modificative n°2),
- 24 octobre 2012 (décision modificative n°3),
- 28 novembre 2012 (décision modificative n°4),
- 17 décembre 2012 (décision modificative n°5).

Le solde de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période concernée sans tenir compte de la situation antérieure.

Le solde de clôture reprend le solde de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31/12 de l'année précédente.

#### **I. GLOBALEMENT**

Le Compte Administratif totalise en mouvements budgétaires (avec reprise du 001), toutes sections confondues, 69 674 954,95 euros en dépenses contre 71 601 923,44 euros en recettes. Ceux-ci se répartissent comme suit :

### **1.1. SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes : 22 368 825,93 euros.
- Dépenses : 23 585 995,48 euros.

Le solde de l'exercice fait donc apparaître un déficit d'investissement de **- 1 217 169,55 euros**.

### **1.2. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes : 46 011 588,92 euros ;
- Dépenses : 40 174 968,61 euros.

Le solde de l'exercice fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de **+ 5 836 620,31 euros**.

### **1.3. LE RESULTAT NET DE CLOTURE**

Le résultat net de clôture est la somme des éléments présentés ci-dessus, à savoir : "l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement, les recettes et dépenses d'investissement reportées et la déduction de la reprise du résultat antérieur."

Rappel du résultat antérieur :

- Solde de fonctionnement (002) : + 3 221 508,59 €
- Solde d'investissement (001) : - 5 913 990,86 €

Le résultat net est donc de :

- + **9 058 128,90 €** (fonctionnement : + 3 221 508,59 € + 5 836 620,31 €)
- **7 131 160,41 €** (investissement : - 5 913 990,86 € - 1 217 169,55 €)
- = **+ 1 926 968,49 €** en résultat de clôture global.

Le compte de gestion 2012 établi par le comptable ne fait pas apparaître de différence avec le compte administratif 2012.

## **2. LES POINTS PRINCIPAUX**

Le détail des sections permet d'observer les éléments suivants :

### **2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **2.1.1. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2012 à 49 233 097,51 euros, contre 48 771 029,85 euros au Compte administratif 2011. Elles sont constituées :

- de recettes réelles, s'élevant à 45 683 214,18 euros en 2012,
- de 3 221 508,59 euros provenant de la reprise de l'excédent au BP 2012.

Les recettes d'ordre, s'élèvent 328 374,74 €. Elles correspondent principalement aux écritures comptables de régularisation afin de récupérer la TVA sur les travaux en régie.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le chapitre 73, composé des impôts et taxes, soit 27 544 469,97 € (rappel 2011 : 27 669 802,57 euros). Rappel : L'attribution de compensation 2012 a été diminuée d'environ 2 000 000 € (diminution compensée par les transferts de charges). La

diminution n'est pas clairement visible puisque le chapitre 73 intègre désormais le FSRIF (1 562 415 €).

- le **chapitre 74**, composé des dotations et participations, se monte à 9 003 648,82 € (rappel 2011 : 10 345 547,90 euros). La diminution notable s'explique par la le transfert du FSRIF au chapitre 73.
- le **chapitre 70**, 3 946 461,49 € (2 640 584,37 € en 2011), regroupe les produits de l'activité des services ainsi que la refacturation à la CAEE. C'est cette dernière qui explique la nette augmentation.
- Les autres recettes sont la résultante des cessions immobilières pour 4 131 240 €, de régularisations diverses: mandats et titres annulés, recettes provenant d'exercices antérieurs et d'atténuations de charges (268 675,15 €).

### 2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 40 174 968,61 euros, dont 34 064 396,93 euros de dépenses réelles. Elles sont composées :

- Des dépenses de personnel (**chapitre 012**), s'élevant à 21 701 211,55 € (rappel 2011 : 21 769 494,07 euros. Elles représentent le premier poste de dépense du fonctionnement réel et s'affichent toujours maîtrisées en 2012, avec une légère diminution de 0,31 %.
- Des "charges à caractère général" (**chapitre 011**), qui regroupent les achats et prestations de service, s'élèvent à 7 875 696,87 (rappel 2011 : 7 929 446,42 euros.
- Des autres charges de gestion courante (**chapitre 65**). Ce chapitre intègre, rappelons le, le contingent incendie, l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement. En 2012, il représente 2 297 017,06 € (rappel 2011 : 3 374 689,58 euros, en baisse importante donc du fait de la sortie programmée du SICIM et de la fin du versement de la participation pour le TRIANON. Les subventions d'équilibre versées s'élèvent pour la Caisse des Écoles à 986 000 € en 2012 (1 198 131,94 euros en 2011) et au C.C.A.S. à 69 967,28 (334 617,75 euros en 2011).
- Les charges financières (**chapitre 66**), s'élèvent à 2 144 697,50 € (rappel 2011 : 2 076 671,39 euros).

## **2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT**

### 2.2.1. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent à 22 368 825,93 euros contre 20 875 296,14 € euros au Compte administratif 2011. Ces recettes comprennent l'affectation en réserves du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 pour 4 493 524,71 euros (5 836 562,93 euros en 2011).

Cela représente, hors résultat, un total de recettes de 11 151 566,30 euros au Compte administratif 2012, comprenant principalement :

- Des dotations et fonds propres (**chapitre 10**) pour 7 548 456,71 euros, comprenant le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), s'élevant à 2 461 905 euros en 2012 contre 3 047 875 euros au Compte administratif 2011), le FCTVA assurant aux collectivités locales la compensation de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement.
- Des subventions d'investissement (**chapitre 13**), pour un montant de 4 804 106,95 € (rappel 2011 : 3 902 502,80 euros). En nette hausse par rapport à 2011, puisque la ville a notamment perçu l'ensemble des subventions liées au Complexe Sportif Colette BESSON et à l'école PVC (Région, Département, ANRU,... ).

### 2.2.2. Les dépenses d'investissement

Outre les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 941 537,98 euros (correspondant à des opérations patrimoniales), les dépenses d'investissement de l'exercice 2012 se répartissent :

- En dépenses d'équipement (**chapitres 20, 21 et 23**). Celles-ci s'élèvent à 18 363 582,66 euros en 2012, contre 17 000 466,02 euros en 2011. Sont comprises également les subventions d'investissement versées à l'OPH qui représentent une somme de 1 669 351,52. L'exercice 2012 aura été marqué par l'achèvement de deux opérations majeures que sont le Complexe Sportif Colette BESSON et l'école PVC.
- Un effort toujours constant sur le remboursement du capital de la dette (**chapitre 16**), s'élevant à 3 267 983,47 euros ;

### **3. 3. ETAT DES RESTES A REALISER**

- L'état des RAR 2012 s'élève à 633 460,51 € en dépenses et 1 472 098,29 € en recettes soit un solde de + 838 637,78 €. Ce dernier contribuera au calcul de l'affectation.

*Suite à une question de Mme Chantal Guyard demandant à pouvoir voter le compte administratif par chapitre et non de façon globale. Le Conseil Municipal consulté par le Président de séance, se prononce en faveur d'un vote global.*

**Pour :28**

**Contre :0**

**Abstentions : 4 (1 LO , 3 PCF)**

**Ne participent pas au vote : Mme le Maire**

➤ **Retour en séance de Mme le Maire qui en reprend la présidence à 19h51.**

## **Affectation du résultat 2012.**

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2012.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 consiste en un excédent de **9 058 128,90 euros**.

Les principes comptables exigent que le résultat de fonctionnement soit utilisé en priorité au financement du déficit d'investissement avec prise en compte des reports :

- Résultat d'investissement hors reports : - 7 131 160,41 euros.
- Solde des reports : + 838 637,78 euros.

D'où un total global de la section d'investissement, avec prise en compte des reports, établi à : - 6 292 522,63 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter - 6 292 522,63 euros, comme l'impose l'instruction budgétaire M14 :

- 6 292 522,63 euros au 1068, sont ainsi affectés en recettes d'investissement sur le Budget Primitif 2013,
- le solde de 2 765 606,27 euros au 002 du Budget Primitif 2013.

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4 (1 LO et 3 PCF)**

**Ne participent pas au vote : 0**

### *Vote des taux et des subventions*

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux de fiscalité applicables en 2013 sur le territoire communal ainsi que l'attribution des subventions prévues en annexe du budget Primitif 2013.

**Pour : Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Ne participent pas au vote : 0**

### **Vote du budget primitif 2013.**

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2013 est conforme aux orientations budgétaires présentées. Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 69 535 533,91 euros se décomposant comme suit:

- Section de fonctionnement : 42 698 259,07 euros
- Section d'investissement : 26 837 274,84 euros

Le Budget Primitif reprend l'affectation de résultat du Compte administratif et les restes à réaliser 2012.

La présentation des décisions budgétaires se fera en deux parties : la première consacrée à la section de fonctionnement, la seconde à la section d'investissement.

#### **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Elle totalise 42 698 259,07 euros en dépenses comme en recettes.

##### **1.1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Elles sont réparties entre dépenses d'ordre et dépenses réelles :

- Les dépenses d'ordre (8 309 791,92 euros), réparties de la façon suivante :
  1. Le virement à la section d'investissement pour 6 048 291,92 euros ;
  2. Les dotations aux amortissements pour 2 261 500 euros.

Ces dépenses de fonctionnement (023) se retrouvent en recettes d'investissement (021) pour un même montant.

- Les dépenses réelles : 34 388 467,15 euros.

Ce nouveau budget a été élaboré dans la continuité des budgets précédents, avec l'objectif de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement, tout en améliorant la qualité du service public.

Par nature, ces dépenses se ventilent de la façon suivante :

- Les charges de personnel (**chapitre 012**) : 20 783 900,15 euros ; ces dépenses s'affichent en légère baisse par rapport au budget primitif 2012 (21 990 004,81 euros) et prennent en considération le GVT (glissement, vieillesse, technicité, indice

intégrant les avancements d'échelon, les avancements de grade, les bonifications indiciaires), ainsi que le transfert à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) des personnels liés aux compétences équipements sportifs et culturels. Ce budget prévoit également l'application de la loi du 12 mars 2012 sur la résorption de l'emploi précaire ainsi que la mise en place de la prise en charge partielle d'une complémentaire santé.

- Les charges à caractère général (**chapitre 011**) : 8 631 287,64 euros ; ces dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement des services (par exemple les achats, les frais d'assurances, les affaires générales, les frais de formation, les archives, les livres, les fournitures scolaires, les frais de transports, les frais d'impression, les dépenses de maintenance mais aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie, et enfin, les impôts comme les taxes foncières dus par la ville).
- Les autres charges de gestion courante (**chapitre 65**) : 2 560 872,39 euros, ces dépenses regroupent les subventions, les indemnités et les frais de formation des élus, ainsi que d'autres dépenses, obligatoires, comme le contingent incendie (520 000 euros), les subventions aux associations , ainsi que les subventions d'équilibre à la Caisse des Écoles (909 182,44 euros) et au C.C.A.S. (276 512,95 euros). Le détail des subventions est indiqué en annexe du BP.
- Les charges financières (**chapitre 66**) : 2 332 397,07 euros, les charges financières qui influent sur la section de fonctionnement reflètent le dynamisme de la politique d'investissements menée depuis 2001.
- Les charges exceptionnelles (**chapitre 67**) : 59 150 euros, elles regroupent les bourses et prix aux écoliers romainvillois et les titres annulés sur exercices antérieurs.

## **2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Comme les dépenses, elles s'équilibrent à 42 698 259,07 euros. Elles se répartissent entre :

- Le report de l'excédent de la section de fonctionnement 2012 après affectation à 2 765 606,27 €.
- Les recettes réelles pour 39 632 652,80 euros, sont en diminution par rapport au BP 2012 notamment du fait des transferts à la CAEE (idem qu'en dépenses).

Par grand chapitre, les ressources sont ventilées comme décrit ci-après. Les pourcentages sont calculés sur la base des recettes réelles :

- Les impôts et taxes (**chapitre 73**) : 27 340 969 euros, soit 69% des recettes réelles de fonctionnement. Les notifications 2013 des impôts locaux (état 1259) ne sont pas encore arrivées, les bases de taxe d'habitation (TH) et de foncier bâti (FB) ont été évaluées en application de la loi de finance pour 2013.

Le produit des contributions directes se monte ainsi à 12 722 010 euros. L'attribution de compensation a été arrêtée provisoirement à 11 801 959 euros.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 580 000 euros.

- Les dotations et participations (**chapitre 74**) : 8 715 058,80 euros, 22 % des recettes réelles de fonctionnement. Elles sont composées de :
  1. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 5 102 562 euros en 2013, en baisse par rapport à 2012.
  2. La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 1 135 000 €

3. La Dotation Fonds de solidarité Île de France (FSRIF) ne se situe plus au chapitre 74 mais au 73.

4. La Dotation générale de décentralisation (DGD) : 337 000 €.

- Les produits des services et du domaine (**chapitre 70**) : 2 636 870 euros, cette somme a été estimée en fonction des recettes réalisées en 2012 et de la prise en compte de la mise à disposition du personnel au profit de la CAEE.
- Les autres produits de gestion courante (**chapitre 75**) : 429 755 euros, ces recettes comprennent les revenus des immeubles, notamment ceux de la Cité des Mares, et du marché Cordonnier.
- Les atténuations de charges (**chapitre 013**) : 360 000 euros, il s'agit de remboursements de frais de personnels, comme le remboursement des indemnités journalières, et des charges des agents détachés dans des collectivités autres que la fonction publique territoriale.

## **2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 26 837 274,84 euros. Ce montant comprend les restes à réaliser 2012 (633 460,51 euros en dépenses et 1 472 098,29 euros en recettes) et l'affectation de résultat (6 292 522,63 euros en recettes). La section d'investissement comprend les opérations réelles et les opérations d'ordre. Ces dernières sont les contreparties de celles présentées dans la section de fonctionnement ; elles ne seront donc pas reprises ici.

### **2.1. LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement se montent à 18 506 114,43 euros. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Les remboursements de capital (chapitre 16) : 3 350 000 euros ;
- Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et 204) : 15 154 114,43 euros (avec RAR 2012). Ce poste comprend les projets présentés selon la technique des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Ces AP/CP sont présentées en annexe du Budget 2013.

Il est rappelé que la méthode des AP/CP a pour but de diminuer l'enveloppe des RAR lorsqu'il s'agit des opérations d'investissement qui s'inscrivent sur une longue durée. En effet, elle permet d'engager la ville sur un projet mais de n'inscrire budgétairement que la dépense qui sera réalisée effectivement, au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les principaux projets d'investissement inscrits au budget primitif 2013, sont conformes au Plan Pluriannuel d'Investissement et aux engagements municipaux.

### **2.2. LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget 2013 s'élèvent à 10 762 862 euros (hors RAR). Les priorités mises en avant par la municipalité s'affichent dans la continuité des budgets établis sur la mandature. Il s'agit pour la ville de mobiliser tous les types de financements possibles (notamment les subventions et la maîtrise des frais de gestion, permettant cette année encore de maintenir une capacité d'autofinancement importante. Celui-ci se répercutant directement sur les recettes d'investissement) pour financer les projets d'équipement, en figeant la fiscalité (baisse en 2009, maintien des taux en 2010, en 2011, en 2012 et de nouveau pour cette année 2013).



Le budget 2013 prévoit donc les financements suivants :

- Les dotations et fonds propres (**chapitre 10**) : 3 028 118 euros hors affectation des résultats, ce poste est constitué du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de la Taxe d'Aménagement(TLE), pour respectivement 2 514 361 et 513 757 euros. Figure aussi, au chapitre 10, l'affectation de résultat (compte 1068, « Excédents de fonctionnement capitalisés »), pour 6 292 522,63 euros, soit 37 % des recettes réelles d'investissement. Ce compte permet la mise en réserve d'une part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement enregistrés au Compte administratif 2012, affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement de l'année suivante, soit 2013. L'ensemble du chapitre 10 rapporte 9 320 640,63 euros, soit 34 % des recettes d'investissement.
- Les subventions reçues (**chapitre 13**) : 3 372 746,29 euros (avec RAR). Sont à nouveau inscrites ici toutes les subventions auxquelles peut prétendre la ville au regard des dépenses d'investissement prévues pour 2013. Ce montant traduit la volonté de la municipalité de maximiser l'implication des partenaires extérieurs dans les investissements qu'elle porte pour les romainvillois.
- Mobilisation des emprunts et provisions pour dépôt et cautionnement (chapitre 16) : 2 000 euros.

- A 20h39 Mme le Maire suspend la séance et réclame le concours de la force publique pour faire évacuer un individu perturbateur de la salle du conseil.
- A 20h41 Mme le Maire ré-ouvre la séance.

*Pour : 29*

*Contre : 0*

*Abstentions : 4 (1 LO et 3 PCF)*

*Ne participent pas au vote : 0*

- A 21h00 Mme le Maire suspend la séance.
- A 21h05 Mme le Maire ré-ouvre la séance et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## Recalage des crédits de paiements.

La procédure d'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) vise à planifier, non seulement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, la mise en œuvre des investissements.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

*Pour : 29*

*Contre : 0*

*Abstentions : 4 (1 LO et 3 PCF)*

*Ne participent pas au vote : 0*

## Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique sont fixées par l'acte constitutif que la ville a approuvé lors de son adhésion par délibération en date du 18 mai 2011.

Cet acte constitutif a été établi en 2004, période à laquelle le groupement fut mis en place par le Sigeif qui en assure la coordination.

Depuis cette époque, le paysage énergétique a connu de nombreuses modifications. Parallèlement, le groupement de commandes a peu à peu été rejoint par un nombre croissant de membres pour former aujourd'hui une communauté composée de 269 acheteurs d'Île de France dont la diversité des profils et des besoins doit être prise en considération.

Dans l'intérêt de ses membres, le groupement de commandes peut donc procéder à une légère adaptation de ses règles de fonctionnement. C'est l'objet du nouvel acte constitutif.

Cette mise à jour permet de mieux répondre aux besoins des membres du groupement, notamment sur les points suivants :

- meilleure formalisation de la mission de recensement des besoins des membres, partagée avec Sigeif (article 5.2),
- nouvelle mission confiée au Sigeif portant sur le contrôle des calculs de révision des prix durant l'exécution des marchés (article 3.2),
- possibilité pour le groupement de passer, dans le domaine de l'efficacité énergétique, des marchés de fournitures, et plus seulement de service.

Enfin, la grande diversité des membres composant actuellement le groupement de commandes conduit à faire évoluer le dispositif qui vise à indemniser le Sigeif des frais supportés au titre de sa mission de coordonnateur en termes de collecte des données de consommation et de gestion des procédures.

Les participations financières sont revues avant chaque lancement d'une nouvelle consultation afin de prendre fidèlement en compte l'évolution d'une des variables servant à leur calcul. Pour la ville, la participation financière s'élève à 4 686€ à compter de la date d'entrée en vigueur du présent acte constitutif en 2014.

Afin d'avoir la possibilité de participer au prochain appel d'offres groupé, dont la procédure sera lancée au début de l'année 2014, l'acte constitutif doit être approuvé avant la fin de l'année 2013.

***Pour : Unanimité***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

***Ne participent pas au vote : 0***

## Garanties d'emprunt LOGIREP - Réaménagement de prêt

La SA d'HLM LOGIREP a sollicité auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui l'a accepté, le réaménagement d'un contrat de prêt.

La ville s'étant portée garante pour ce prêt lors de sa souscription, la Caisse des Dépôts et Consignations subordonne son accord à la condition que le réaménagement au contrat de prêt n° 276 965 soit garanti par la Commune de Romainville.

Le montant total de ce prêt réaménagé s'élève à 1 430 489,65 euros.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Date d'effet du réaménagement : 1<sup>er</sup> juillet 2011
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Durée de remboursement (en nombre d'échéances) : 68
- Date de 1<sup>ère</sup> échéance : 1<sup>er</sup> septembre 2011
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Euribor 3 mois + marge de 0,46 %
- Taux de progression de l'amortissement : 3,00 %

*Pour : Unanimité*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

*Ne participent pas au vote : 0*

Approbation du PV de mise à disposition des biens relatifs à l'exercice de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » à la CAEE.

La gestion de la collecte des déchets a été transférée à la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) dans le cadre de la compétence « **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie** », au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Pour réaliser les missions liées à cette compétence, la ville dispose de 3 véhicules qui sont à ce jour assurés et entretenus par la ville (ces prestations sont facturées à la CAEE). Il convient aujourd'hui de remettre ces véhicules en gestion pleine à la CAEE.

Pour matérialiser ce transfert, il est nécessaire pour la ville de Romainville et la CAEE d'établir un Procès verbal de mis à disposition de bien.

*Pour : 30*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

*Ne participent pas au vote : 3 (P.C.F)*

## **AMENAGEMENT**

Convention de servitude de cour commune sur les parcelles U 180 et U 162 au bénéfice de la SCI LES JARDINS DE FLO.

La SCI Les Jardins de Flo a déposé un permis de construire pour réaliser un programme immobilier de 33 logements sur un terrain sis 89 avenue de Verdun cadastré section U n° 21, 22, 131 et 163 en partie, d'une superficie totale de 1084m<sup>2</sup>.

Le projet prévoit l'implantation d'un bâtiment à R+5 le long de l'avenue de Verdun en limite du sentier de la Ferme dont la moitié fait partie du terrain d'assiette de l'opération et l'autre appartient à la commune (parcelle U n° 162).

Le pignon implanté sur cette limite donnera également sur la cour de service du terminal de collecte par pneumatique implanté sur une parcelle communale cadastrée U n° 180, limitrophe de la parcelle U n° 162.

Afin de respecter les règles de prospect imposées par le PLU et permettre l'ouverture de fenêtres plutôt que d'avoir une façade aveugle dommageable à une bonne insertion urbaine de la construction, il est proposé que la commune consente une servitude de cour commune et de vues sur ses parcelles, selon le plan en

pièce jointe.

Cette servitude qui devra être constatée par un acte notarié permettant sa publication aux Hypothèques aura pour conséquence qu'aucune construction ne pourra être édifiée sur son emprise, ce qui est, de fait, déjà le cas dans l'affectation de ces espaces.

Tous les frais liés à l'établissement de cette servitude (géomètre, frais notariés, publication) seront pris en charge par la SCI les Jardins de Flo.

De plus, il est proposé de conditionner l'instauration de cette servitude à un engagement du bénéficiaire de céder gratuitement à la commune la partie de sente lui appartenant ce qui permettra de mettre en œuvre l'emplacement réservé prévu dans la modification à venir du P.L.U, afin de rétablir la continuité du sentier de la Ferme jusqu'à la rue de Romainville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'instauration d'une servitude de cour commune et de vue sur les parcelles cadastrées section U n° 162 et 180 au bénéfice du terrain cadastré U n° 21, 22,131 et 163.

***Pour : Unanimité***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

***Ne participent pas au vote : 0***

## **Approbation de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Romainville.**

### **ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA MODIFICATION DU PLU**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Romainville a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 25 mars 2009. Trois modifications ainsi qu'une révision simplifiée ont depuis été approuvées par les Conseils Municipaux des 25 novembre 2009, 30 juin 2010, 26 janvier 2011 et 26 janvier 2012.

Une délibération du Conseil Municipal du 19 septembre 2012 a lancé la procédure de modification n°4 du PLU. Les évolutions proposées correspondent à la prise en compte de plusieurs projets structurants :

- l'arrivée de la ligne 11 du métro et du tramway, par une adaptation des règles en matière de stationnement résidentiel et de stationnement sur le lieu de travail,
- l'adaptation réglementaire au projet des Coudes Cornettes (création d'un pôle santé (EHPAD) et d'une résidence seniors),
- l'ajustement des règles de protection et d'alignement pour les sentes repérées au règlement graphique,
- la possibilité d'activité agricole en zone urbaine par la mise en place de règles permettant et protégeant l'agriculture urbaine,
- le renforcement, la protection et le développement de pôles et de linéaires commerciaux, par l'ajout de règles incitatives et prescriptives adaptées aux enjeux commerciaux à l'échelle de la ville.

Aussi, la modification du PLU est l'occasion de faire évoluer et de mettre à jour le règlement.

La quatrième modification du PLU respecte les grands principes édictés dans les orientations qui constituent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU approuvé, à savoir : mettre en place et accompagner une politique d'aménagement structurante et durable ; affirmer l'identité urbaine et culturelle de Romainville ; mettre en place les conditions de développement de nouvelles dynamiques économiques ; adapter et maîtriser l'offre en logements. Le principe de compatibilité avec les documents cadres tels que le SDRIF reste une obligation.

Les pièces du PLU modifiées sont :

- le rapport de présentation (complété par l'exposé des motifs des changements apportés par la modification n°4 du PLU, y sera annexé la notice de présentation de la procédure de modification n°4 du PLU)
- le règlement écrit et annexes (présents dans le dossier d'approbation)
- les règlements graphiques et annexes créés (règlements graphiques au 1/2000<sup>ème</sup> et annexes créés

présents dans le dossier d'approbation)

- les règlements graphiques d'échelles 1/5000<sup>ème</sup> et 1/10000<sup>ème</sup>

***Cette modification se traduit principalement par :***

- la diminution de la norme de stationnement (article 12 du règlement écrit)
- des mesures de protection et de création de sentes (emplacements réservés et articles 1 et 6 du règlement écrit)
- l'autorisation et l'encadrement de l'activité agricole urbaine (articles 1, 2, 6, 10 du règlement écrit)
- la mise en place de linéaires de protection et de création du commerce et de l'artisanat (articles 1 et 2 du règlement écrit)
- la modification et la prise en compte des différents types d'espace vert dans l'article 13 en fonction des zones urbaines
- l'adaptation du règlement au projet des Coudes Cornettes (chapitre UD du règlement écrit)
- la continuité du sous secteur 'ap' sur une portion de la rue de la République et sur une portion de l'avenue du Président Wilson (coté nord de la voie),
- l'adaptation du règlement à la pratique de l'instruction et aux évolutions réglementaires et législative.

***Avancement de la Procédure :***

Le projet de modification a été notifié aux personnes publiques visées à l'article L121-4 du code de l'urbanisme (services de l'État, Conseil Régional et Général, STIF, chambres consulaires...).

Le dossier du projet de modification a été soumis à enquête publique prescrite par un arrêté du maire (n°001183). Elle s'est tenue du 11 décembre 2012 au 4 février 2013.

***Ajustements post enquête publique suite aux observations pendant l'enquête :***

Suite à l'avis émis par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, des ajustements/corrections ont été apportés au dossier de modification :

- le terme « maximum » pour le nombre de place de stationnement pour les bureaux a été ajouté,
- un schéma explicitant les règles relatives aux constructions aux abords des sentes identifiées est ajouté,
- les règles d'alignement pour les bâtiments à usage agricole sont définies en zone UC du règlement,
- les règles relatives aux linéaires commerciaux sont explicitées dans chaque article 1 et 2 des chapitres concernés du règlement,
- sur le règlement graphique, le sous secteur 'ap' autorise une hauteur à 19m.

Par ailleurs, compte tenu du projet dit de la « Place des Commerces » (comportant des rez-de-chaussée commerciaux de grandes hauteurs) et du permis de construire déjà autorisé en UCa, la hauteur permise dans ce sous secteur est de 28 mètres.

Enfin, en secteur UDb, et compte tenu du projet d'aménagement d'ensemble des Coudes Cornettes, il est précisé que les règles de l'article 3 s'appliquent à la notion d'opération au lieu de construction et que l'emprise nécessaire à la création d'une voie en sens unique est de 3.5 mètres minimum hors emprise des trottoirs. Et, pour limiter le stationnement des poids lourds dans ce nouveau secteur, les stationnements sur voirie publique pourront être d'une largeur de 2 mètres.

***Observations émises et conclusions du Commissaire-enquêteur :***

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions le 6 mars 2013.

Elle remarque que les conditions de l'enquête publique ont respecté la législation et la réglementation en vigueur (composition du dossier, durée, permanences, publications, affichages et tenue du registre) et que des moyens d'informations supplémentaires ont été mis en œuvre par la Commune.

Sur le fond de la modification du PLU, après examen des observations portées au registre, des commentaires apportés par la Commune et après avoir visité plusieurs sites et considérant que les modifications proposées s'inscrivent dans la mise en œuvre des orientations du PADD et des institutions supra-communales, le commissaire enquêteur émet **un avis favorable** au projet de modification n°4 du PLU dans sa globalité **aux conditions expresses suivantes :**

- 1) rectification du projet de modification conformément aux propositions de rectifications répondant aux observations
- 2) maintien d'une hauteur maximum de 13 m sur une bande de 16 m de profondeur pour la partie de l'avenue Wilson bordant l'îlot sud (numéros pairs).

S'agissant du premier point, la Ville a effectivement rectifié le projet de modification en tenant compte de certaines observations émises en accord avec le commissaire enquêteur, c'est ce projet qui est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Pour le second point, la Ville maintiendra une hauteur maximale de 13 m sur l'îlot désigné le sous secteur 'ap' dans cette portion de l'avenue Wilson étant limité au côté impair, le règlement graphique est donc rectifier en ce sens.

**Les deux réserves émises par le commissaire enquêteur sont donc levées, ce qui rend totalement favorable son avis.**

Deux recommandations ont été formulées par le commissaire enquêteur :

- 1) prendre l'attache de la CCI93 lors de l'instruction des permis de construire visant à créer ou changer la destination de locaux commerciaux,
- 2) valider avec la Préfecture de la Seine Saint Denis la rectification définitive des rectifications demandées.

Ces deux recommandations seront suivies par la Ville.

Au vu de l'ensemble de ces éléments et dans le cadre de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal :

- de prendre connaissance du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme,
- d'approuver le dossier de modification n°4 du PLU, annexé à ce rapport, afin de le soumettre à l'approbation du prochain Conseil Municipal.

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstentions : 4 (1 LO et 3 PCF)**

**Ne participent pas au vote : 0**

## **SPORTS**

### **Subvention exceptionnelle « Formation » Football Club de Romainville.**

La Ville souhaite favoriser le développement de la pratique sportive autour des grands thèmes suivants :

- L'éducation sportive des enfants, des adolescents et des adultes,
- L'animation de la vie locale à travers l'organisation de manifestations sportives,
- L'intégration de tous les publics,
- Le développement de la pratique sportive de masse accessible aux Romainvillois,
- Favoriser un encadrement diplômé.

Pour ce faire, la ville a mis en place depuis 5 ans un pôle « Ressources/ Formation » dont les objectifs sont :

- Former les éducateurs, juges, arbitres de demain ; formation de type fédérales ou diplômantes (BPJEPS, BEES...)
- Conseiller, informer, aider les dirigeants associatifs dans le développement de leur club.

Afin de répondre à ces objectifs, la ville souhaite accompagner financièrement les associations par la prise en charge de 50% du coût des formations.

En effet, dans le cadre des formations, la ville ne peut prendre en charge directement les engagements auprès des fédérations ou des organismes de formation.

Au titre de la saison 2012/2013, 8 Romainvillois ont profité d'une formation.

Football Club Romainvillois :

- 7 formations « initiateur 1 »

- 1 formation « arbitre »  
Pour un cout total engagé par l'association de 769€.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 384.50€ au Football Club de Romainville dans le cadre de l'aide à la formation aux associations sur la base de 50%.

*Les crédits sont inscrits au budget 2013 au chapitre 65 – Compte 6574-40.*

***Pour : Unanimité***

***Contre : 0***

***Abstentions : 0***

***Ne participent pas au vote : 0***

## ***RESSOURCES HUMAINES***

Mise à jour du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la Ville est modifié afin de tenir compte des évolutions dans l'organisation des services municipaux, des avancements de grade et des promotions internes, ainsi que des modifications dans la structure des cadres d'emplois de catégorie B avec la création du nouvel espace statutaire.

*Il s'avère donc nécessaire de faire correspondre les emplois budgétaires aux emplois réellement pourvus, notamment parce que les effectifs budgétaires inscrits dans les budgets et comptes administratifs correspondent au aux emplois créés par le Conseil Municipal.*

***Pour : 32***

***Contre : 0***

***Abstentions : 1 (LO)***

***Ne participent pas au vote : 0***

## ***Direction Générale***

Indemnité des élus.

La loi N°92-108 du 3 février 1992 fixe les règles qui régissent l'exercice des mandats locaux. La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité modifie dans ses articles 78 à 83 les articles L. 2123-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) consacrés aux indemnités des titulaires de mandats municipaux.

Au regard des nouvelles fonctions qui sont attribuées à M. WEISSELBERG il est prévu de lui accorder des indemnités et de modifier la répartition de l'enveloppe en conséquence.

***Pour : 28***

***Contre : 0***

***Abstentions : 5 (3 P.C.F – 1 L.O – M. CALZETTONI)***

***Ne participent pas au vote : 0***

## **Interventions jointes :**

- Madame le Maire : Vote du budget primitif
- Madame N. REVIDON : Compte administratif - Adoption du budget primitif
- Monsieur J. CHAMPION : Adoption du budget primitif
- Madame V. Van de POELE : Vote du budget primitif
- Monsieur S. WEISSELBERG : Vote du budget primitif
- Monsieur O. TRIPELON : Compte administratif – Vote du budget primitif
- Monsieur G. CALZETTONI : Délibération « indemnité des élus »

**Séance levée à : 21h31**

**Corinne VALLS**



**Maire,  
Présidente du Conseil Général  
de la Seine Saint Denis**

**Compte rendu affiché**

Le 28 mars 2013.



**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2013**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – VILLE**  
**INTERVENTION DE MADAME NICOLE REVIDON –**  
**MAIRE-ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES**

Madame le Maire,  
Et vous tous mes chers collègues,

Le compte administratif 2012 retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes réalisées au cours de l'exercice 2012. Il rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes sections confondues, le compte administratif fait apparaître en dépenses **69 674 954,95** euros et en recettes **71 601 923,44** euros.

Au cours de l'année 2012, nous avons inauguré deux grands équipements emblématiques de notre politique municipale : le groupe péri-pvc qui démontre, s'il le fallait, notre attachement à l'éducation et à l'excellence de l'École de la république. Pour le second équipement, à savoir le Gymnase Colette Besson, c'est un véritable outil pour développer toujours plus notre politique sportive. Nos investissements ont également porté, en 2012, sur des subventions à Romainville habitat ainsi que sur la poursuite des rénovations de voirie. Au total, c'est plus de 18 000 000 d'€ que nous avons consacrés aux dépenses d'équipements en 2012. En parallèle à ces équipements, nous avons poursuivi notre politique d'accompagnement du développement économique et commercial sur la ville, qu'ils s'agissent du Centre, des investissements sur la ZAC de l'Horloge et sur la ZAC Jean Lemoine. Et tout ceci, rappelons-le, sans augmenter les taxes locales en 2012 ! S'agissant de la section d'investissement, les dépenses s'élèvent à **23 585 995,48** euros et les recettes à **22 368 825,93** euros.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, nous avons en dépenses **40 174 968,61€** et en recettes **46 011 588,92** euros.

Les engagements pris à travers le budget primitif ainsi que dans notre programme de 2008 ont été respectés.

L'année 2012 a été marquée par la poursuite des transferts de personnels vers la Communauté d'agglomération Est Ensemble. Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2012 s'élèvent à 34 millions d'€. Parmi les politiques déployées cette année à l'endroit de nos concitoyens, je citerai la promotion et la diffusion de la création culturelle, dont celles d'artistes Romainvillois, l'accompagnement d'assistantes maternelles, à travers les maisons d'assistantes maternelles pour développer le nombre de place en crèche sur la ville et l'accent sur les politiques publiques de l'emploi, politiques amplifiées dès le début de l'année 2013 et j'y reviendrai dans le BP.

Avec **+ 9 058 128,90€** en fonctionnement et **- 7 131 160,41€** en investissement, le résultat de clôture du compte présente un solde positif global de **1 926 968,49€**.

**Intervention d'Olivier Tripelon,  
conseiller municipal Lutte Ouvrière**

**à propos du compte administratif 2012**



Je constate que l'emprunt MPH985336, appelé aussi 00014ream, contracté en 2007 pour un montant de 7,385 millions d'euros est toujours indexé sur le franc suisse et le dollar, et qui fait partie de ce qu'on appelle les emprunts toxiques. Vous m'aviez dit l'an dernier que vous aviez demandé la renégociation du prêt pour le ramener à taux fixe. Dois-je en conclure que la venue d'un gouvernement de gauche ne rend pas les choses plus faciles ?

Mais je découvre cette année un deuxième emprunt toxique daté de novembre 2011, l'emprunt MPH276137, indexé sur le franc suisse, pour un montant de 3 millions d'euros. Il a coûté 7,29 % cette année et vous le prévoyez à 12,28 %.

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi avoir contracté un tel emprunt en novembre 2011, alors que le danger de ces emprunts toxiques était déjà connu ?

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Tripelon'.

Mes chers collègues,

Après 10 ans de gouvernement de droite, le champ d'action des collectivités locales s'est réduit drastiquement avec l'abandon de la taxe professionnelle et le gel des dotations de transfert.

Le nouveau gouvernement, au vue de ses marges de manœuvres, a néanmoins mis un frein à cet abandon de l'État en ajustant et en renforçant fortement les mécanismes de péréquation tant verticale qu'horizontale pour les concentrer sur les collectivités les plus socialement défavorisées. Malheureusement en ces temps de crise, le gouvernement doit agir pour le redressement économique et financier de notre pays. Même si certaines dotations ne sont pas compensées, nous pouvons bénéficier des politiques innovantes et solidaires mises en place par le Gouvernement induisant de fort investissement pour nos territoires prioritaires:

- une politique de la ville comme je vous le disais avec ce mécanisme de péréquation en faveur des collectivités défavorisés,
  - une politique de l'emploi avec la création des emplois d'avenir et à Romainville nous allons en créer 10 cette année,
  - une politique des transports, avec le Nouveau Grand Paris et la confirmation du financement de réseaux de transports structurants pour notre commune et notre département (prolongement de la ligne 11, du T1, création de la ligne 15 (ligne orange)).
-

Cette crise qui frappe notre pays atteint le moral et, malheureusement aussi, les ressources de nos concitoyens. C'est pour cela que, grâce à une gestion efficace de nos ressources nous avons voté ce soir le gel de la fiscalité locale. Pas un euro supplémentaire d'impôt municipal depuis 5 exercices budgétaires, et ce, depuis la baisse de 2% des taux de fiscalité en 2009) tout en continuant à tenir nos engagements en matière d'investissement sur le renouvellement urbain, les voiries, les équipements et en matière de fonctionnement sur les politiques publiques qui font et feront de notre commune : une ville à vivre et une ville solidaire.

Ce budget montre que Romainville poursuivra sa transformation urbaine mixte, durable et multifonctionnelle avec la poursuite de nos projets d'aménagement et le dynamisme de nos services publics envers nos concitoyens.

Comme vous le voyez à travers ce budget, l'ambition de notre municipalité est d'améliorer le quotidien de nos concitoyens grâce à de nouveaux équipements, des services renforcés et une fiscalité maîtrisée.

Je vous remercie de votre attention.

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mars 2013**  
**Adoption du Budget primitif 2013**  
**INTERVENTION DE MADAME NICOLE REVIDON**  
**MAIRE-ADJOINT CHARGÉ DES FINANCES**

Mme le Maire,

Suite au débat d'orientations budgétaires où chacun a pu s'exprimer librement et après avoir présenté le bilan 2012, je vais m'attacher à détailler le budget primitif que nous avons construit pour l'année 2013.

L'année passée, je rappelais le contexte financier difficile dans lequel se préparait le budget, je dénonçais l'étranglement financier. Dans mon discours de 2012, j'avais aussi appelé de mes vœux un respect général dans les politiques publiques, j'avais appelé de mes vœux le vrai partenariat entre l'Etat et les collectivités ! J'avais appelé de mes vœux la création d'une banque publique d'investissement pour soutenir les entreprises innovantes. J'avais appelé au changement. Mes vœux, avec l'élection de François Hollande, ont été exaucés. Mais je ne tomberais pas dans l'angélisme ou l'aveuglement.

Bien entendu, nous savions que le gouvernement n'aurait pas d'état de grâce et que l'argent ne coulerait pas à flot, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Pour autant, nous sommes plus sereins et plus confiants car les méthodes de travail ont changé. D'ailleurs, le gouvernement prépare un véritable pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités. Certes, le contexte financier reste difficile mais enfin, le dialogue entre l'Etat et nos villes est heureusement rétabli ! Quand la gauche est au pouvoir, l'électorat de gauche tend plus ou moins à se démobiliser. Alors, aujourd'hui, il appartient à toute la gauche qui souhaite le progrès social de se rassembler, de s'unir, s'unir par exemple lors des votes au Parlement sur les projets de lois qui sont le reflet du programme de François Hollande.

En arrivant au pouvoir en mai 2012, alors que la droite avait fait exploser les comptes publics, alors que la droite avait doublé l'endettement de notre pays, la gauche a lancé un vaste plan de redressement économique et financier. Aujourd'hui, après plus de dix années de droite, les intérêts de l'Etat sont le premier budget de l'Etat, devant l'Education nationale. Ce n'est plus possible ! Lutter contre le surendettement de l'Etat est devenu indispensable pour garantir la souveraineté de la France et financer l'économie. Certes, les collectivités sont mises à contribution et continueront de l'être dans les années qui viennent. Mais, là, le gouvernement place au cœur de sa réforme la question de la péréquation afin de permettre aux collectivités locales les plus en difficultés de retrouver des marges de manœuvre. Alors cet effort, je l'assume ! C'est cela la justice et l'équité. D'ailleurs, pour Romainville, grâce à cette réforme de la péréquation et à des critères plus justes, nous toucherons près de 500 000<sup>€</sup> de plus que l'année passée.

Quand je parle de justice, je pense aussi aux priorités du gouvernement, qui ont des retombées immédiates pour nos territoires.

- Par exemple, grâce au dispositif aidé des emplois d'avenir, nous embaucherons 10 personnes et ce dès cette année.

- Puis, la politique de la ville se renouvelle. Alors que les inégalités entre les banlieues et le reste des territoires ont recommencé à s'accroître depuis une dizaine d'années, que plus d'une personne sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté au lieu d'une sur huit partout ailleurs, que le taux de chômage y est deux fois plus élevé, que près d'un jeune sur 4 y sort sans qualification du système éducatif, contre 1 sur 9 dans les quartiers urbains environnants, Jean-Marc Ayrault vient de présenter le Nouveau Grand Paris. Ce vaste projet se traduit par un engagement pour le développement économique, par la création de milliers d'emplois dans les vingt prochaines années dont bénéficieront les habitants. C'est aussi un engagement pour la lutte contre les discriminations territoriales dont certains quartiers populaires font l'objet. Et puis, en matière de déplacements pour désenclaver nos villes, nous ne pouvons que nous réjouir des choix opérés. En effet, la ligne 11 prolongée, le T1 ou encore la future ligne 15 sont des projets actés et répondent aux besoins de nos habitants en matière de mobilité, et notamment dans leur mobilité domicile-travail.

C'est dans ce contexte que je présente le budget primitif pour l'année 2013. Ce budget conjugue dynamisme, solidarités et investissements et confirme les orientations budgétaires débattues le 20 février dernier. Pour cette année encore et après une baisse de 2% en 2009, nous avons décidé, malgré l'inflation, de ne pas augmenter la fiscalité et nous venons d'ailleurs de voter les taux communaux.

Alors même que la stratégie de la droite se résume pour l'essentiel à monter les catégories sociales les unes contre les autres, à fragmenter le salariat et à fustiger l'assistanat, la majorité de gauche à Romainville travaille à tout ce qui promeut la mixité sociale, en cassant les ghettos, en valorisant l'humain, en mettant en place une politique d'investissements à travers des équipements publics qui créent de l'emploi. La municipalité déploie une politique active en direction des familles grâce à l'accès à un service public de qualité tout en maintenant une équité à travers un quotient familial juste. Alors, à condition qu'il en fasse la démarche, ces politiques publiques offrent à chaque Romainvilloise et Romainvillois la possibilité d'un mieux vivre.

Les priorités défendues par la ville se traduisent dans le budget de fonctionnement à travers les dépenses de solidarité, les aides sociales, les dispositifs d'accompagnement et d'emploi, l'éducation, la culture, le logement, le transport ou encore la sécurité.

En investissement, je citerai le futur centre municipal de santé, les ZAC de l'Horloge et Jean Lemoine, le lancement de la place des Commerces, les participations à Romainville Habitat, l'entretien du bâti et la vidéo protection, les voiries, la modernisation de l'administration.

Le budget primitif pour l'exercice 2013 s'équilibre en mouvement budgétaire à **69 535 533,91 €** se décomposant, en section de fonctionnement à **42 698 259,07 €** et en investissement à **26 837 274,84 €**.

Comme j'ai eu l'occasion de le faire lors du DOB en février, je voudrais remercier l'administration dans son ensemble et la direction des finances en particulier. L'administration a su mettre en musique nos orientations politiques et je les en remercie.

Ce budget pour une ville à vivre est la démonstration qu'une collectivité peut à la fois porter une politique d'investissement volontariste tout en garantissant une gestion sérieuse, à travers une maîtrise des dépenses de fonctionnement, une épargne brute élevée, une bonne capacité d'autofinancement et une bonne gestion de la dette. Et tout ceci en maintenant des exigences de solidarités et de justice dans chacune des politiques déployées. Je vous remercie.

**Intervention de Stéphane Weisselberg, conseiller  
municipal au nom du groupe Europe Ecologie Les Verts  
de Romainville  
Séance du 20 mars 2013**

Dossier :  
« budget primitif 2013 »

Mme le maire, chers collègues,

J'ai cet honneur d'intervenir au nom du groupe Europe Ecologie- Les Verts et de déclarer soutenir le budget 2013 présenté ce jour. J'ose croire d'ailleurs que ce n'est un scoop politique pour personne.

A mon tour et à l'instar des responsables des groupes politiques de gauche du Conseil Municipal qui se sont exprimés lors du débat d'Orientation budgétaire et ce soir même, je ne peux décontextualiser la préparation du budget qui, au-delà de ses propres contraintes, subit les conséquences de la crise économique mondiale et d'abord de la crise écologique internationale, c'est-à-dire de la crise de notre modèle de développement. Ce budget, bien qu'il bénéficie des mécanismes de péréquation des dotations d'Etat mis en place par le gouvernement Ayrault pour les villes les plus défavorisées, doit continuer de réduire par étapes l'encours de la dette et en parallèle ne plus faire appel à l'emprunt.

Dans un contexte de repli sur soi, d'escalade de l'exclusion et de la pauvreté, de montée de l'intolérance et du fondamentalisme religieux – osons le terme -, les élus locaux que nous sommes ont résolument pris le parti de favoriser et de développer le « vire ensemble », les solidarités et de prendre toute leur part dans l'émergence d'une justice sociale de proximité.

Maîtriser la pression fiscale tout en garantissant la qualité et la quantité du service public rendu aux usagers romainvillois sont des priorités qui satisfont la sensibilité politique que nous représentons.

Mais bien au-delà, nous avons le sentiment que ce budget et ce qu'il annonce directement pour 2013 ou ce qu'il suggère pour les années suivantes, caractérise un projet politique global où politiques d'aménagement et de développement urbain, politiques de l'éducation et de formation, politique de l'emploi, politique de santé, politique de solidarité et politique culturelle dessinent et dessineront une ville durable.

Car qui peut nier que Romainville donne envie.

Son développement et son rayonnement attirent de nombreux nouveaux habitants, certes socialement plus favorisés, mais qui peut s'en plaindre.

C'est la diversité d'une population qui fait sa mixité, qui fait sa richesse et son dynamisme.

Et c'est la diversité d'une population qui permet de nouvelles solidarités, que cela soit par le biais de l'impôt redistributif (et à gauche nous y sommes historiquement attachés puisqu'identifiés) ou par le biais de l'entraide humaine.

Bien entendu, cette mixité sur le territoire mais aussi au sein même de certains programmes immobiliers imaginés avec une répartition intelligente du logement social et du logement privé doit garantir sur notre territoire la permanence des familles romainvilloises vivant dans le parc de Romainville Habitat, qui le souhaitent.

Et de ce point de vue, malgré les nombreuses craintes et les doutes exprimés lors de l'opération de l'Anru cachin, le très faible taux de rotation observé au sein de l'office public HLM met en exergue les difficultés actuelles des locataires à se projeter dans un parcours résidentiel mais démontre aussi que la municipalité parvient à créer un équilibre judicieux dans la composition de sa population.

Ces résultats sont le fruit d'une alchimie pertinente entre des stratégies coopératives et des synergies entre les acteurs publics et privés dans une vision partagée de l'avenir de Romainville. Les élus écologistes ne font pas partie de ceux qui rejettent par dogme et par principe les partenariats Public/Privé dans certains domaines, pour peu que la puissance publique garde toute latitude et souveraineté d'atteindre ses objectifs en matière de bien commun (c'est vrai par exemple pour l'aménagement urbain mais cela ne l'est pas de notre point de vue pour la gestion de l'eau et de l'assainissement).

Ce budget 2013 conduit Romainville vers une ville solidaire dans l'espace et dans le temps, en tendant à ne pas reporter ni sur les populations voisines et les écosystèmes, ni sur les générations futures, ses coûts de développement.

Car d'une part il implique

- des stratégies d'économie de ressources naturelles et de gestion de ses flux :

l'énergie - je pense notamment aux installations de panneaux photovoltaïques

l'eau – je pense par exemple à l'installation des économiseurs d'eau dans les toilettes des appartements du parc HLM, à l'installation des compteurs de télérelève susceptibles de faire apparaître rapidement les fuites ou encore à l'installation des dispositifs de récupération d'eau de pluie autour de la tour agricole à Cachin et plus généralement de l'émergence d'une agriculture urbaine à Romainville

l'espace

les matériaux – je pense à tous les isolants thermiques caractérisant les constructions aux labels HQE et BBQ si essentiels quand la précarité énergétique est pointée comme une nouvelle « marque de pauvreté »

la biodiversité, si présente dans la future base de loisirs de la corniche des forts ( A ce sujet, je me permets de rappeler par exemple qu'on disait que 80%



de la biodiversité se trouvaient sur 10% de la planète quand on dit aujourd'hui que 80% de la biodiversité se trouvent sur 80% de la planète).

Ce budget vise clairement l'amélioration de l'environnement local et du cadre de vie en matière de qualité sanitaire comme de réduction des nuisances et des risques. Je veux donc m'arrêter en quelques mots sur l'usine de méthanisation prévue aux Bas Pays. Nous avons absolument raison d'invoquer le principe de précaution dans la motion votée à l'unanimité par le conseil municipal en 2010. C'était un outil indispensable pour éviter des choix irréversibles et des risques locaux comme pour la planète. Et si nous pouvons nous satisfaire de la position prise par l'agglomération Est Ensemble, en particulier sur l'amélioration du tri des déchets à la source et leur recyclage, nous pensons que la décision consécutive du Sycotom remet à plat le projet et nécessite une nouvelle autorisation d'exploiter. Nous pensons qu'il est impératif que le préfet se positionne clairement car l'enjeu sur notre environnement direct et notre population est considérable !

Ce budget confirme les priorités en matière d'équité sociale en renforçant avec les moyens qui sont ceux d'une collectivité territoriale, l'accessibilité aux logements avec un parcours résidentiel original, aux transports avec la prolongation de la ligne 11 et l'arrivée du tramway, à l'éducation, à la santé, aux services et aux équipements collectifs.

Enfin, je voudrai dire clairement que ce budget améliore l'efficacité et l'attractivité du tissu économique local. Et en période de crise économique où le chômage est endémique, les efforts et les actions menées par la municipalité sont là encore « un amortisseur de crise ».

Pour toutes ces raisons, les élus écologistes considèrent ce budget comme promoteur d'un développement durable, accompagné d'un progrès environnemental et d'un progrès social.

Conseil Municipal du 20 mars 2013 – Intervention de M. Jacques CHAMPION

Budget Primitif

Madame le Maire, Chers Collègues

Nous voici, à un moment important de la vie politique de la commune, car derrière les chiffres et les chiffres du budget de la ville, il y a des choix politiques qui sont conformes à nos engagements.

Je le dis car trop souvent, il est admis que le budget est d'abord un acte administratif qui serait travaillé par quelques spécialistes.

Loin s'en faut ! Et je peux en témoigner comme chacun des élus, comme les services d'être associés complètement aux choix qui prédomineront d'une année sur l'autre.

On le sait, l'argent public est rare, mais tout a été construit quant à nos investissements en procédure contractuelle avec l'ensemble des institutions.

La poursuite de nos projets d'aménagement ambitieux nécessite cette politique

- La place des commerces
- Le quartier de l'horloge
- Le quartier des grands champs
- La place Carnot
- La place Allendé
- Le quartier Gagarine et plus particulièrement l'ANRU

Je prendrais ce dernier exemple, L'ANRU, nous sommes maintenant en phase terminale et vous avez pu, Madame le Maire, arracher, alors que tout démontrait du contraire, des financements pour terminer l'ANRU Cachin tant pour la tour maraichère que pour la finition de la partie Sud de Cachin en l'occurrence le relogement des locataires des bâtiments R et S qui n'avait pas été validé en 2007.

Toutes les subventions qui sont votées tout au long de l'année pour Romainville Habitat permettent avec les autres financements d'offrir des logements sociaux qui n'ont rien à envier à ceux du privé, qui concourent à l'amélioration considérable de la vie des locataires comme dans la cité Langevin où la résidentialisation ressemble fortement à celle de Cachin ou chacun s'accorde à dire que c'est du bon boulot !

Derrière ces choix sacralisés par le budget il faut convenir que c'est une lutte quotidienne pour arriver aux objectifs fixés et c'est par le courage et la ténacité que nous y parvenons. Car en France faire de l'innovation ne convient pas à tous et comme si l'échelon communal ne suffisait pas, celui de l'intercommunalité connaît les mêmes circonstances, prenons l'exemple du contrat de développement territorial, je rappelle que cette procédure n'autorise aucun financement supplémentaire, mais uniquement ceux du droit commun, mais ne pas être dedans ou ne pas travailler à son contenu, c'est être rayé de la carte pour la période 2014-2020.

L'État nous demande un effort très ambitieux pour l'habitat, la construction, la rénovation, l'inscription à l'ANRU 2, la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne, certes nous y souscrivons.

Après les décisions gouvernementales: augmentation du livret A, suppression du prélèvement financier sur les OPH, modification de la loi SRU, décision sur le foncier de l'État, qui sont à contre sens de celle du gouvernement Sarkozy, pour réussir nos objectifs (5 000 logements par an) il est nécessaire que des premiers volets soient ouverts par la banque d'investissements publique, à la fois pour la construction et en libérant des éco-prêts pour la rénovation thermique.

La CDC doit aussi libérer, comme le propose Marie Noëlle Lienemann, davantage d'opérations (aujourd'hui 74% alors qu'il y a 10 ans elles en couvraient 85 %).

Le pilier de cette architecture du financement du logement doit reposer sur le livret A et sur des prêts bonifiés de la CDC.

Une baisse des taux de prêts de 20%, le taux passant par exemple de 2,85% à 2,65% pourrait permettre l'équivalent de 400 millions d'euros de subventions.

De même, que le 1% logement qui doit répartir équitablement son financement que l'on soit en flux tendu ou pas.

Pour notre part à Romainville, la ville continue son effort pour moderniser le parc social, en témoigne encore cette année ce budget.

Cette constance vis à vis de l'office public va permettre à Romainville Habitat de commencer la restructuration de la cité De Gaulle pour la fin de cette année.

Notre ville évolue en terme d'équipements publics, d'habitat diversifié.

Notre ville change, elle devient plus mixte sans pour autant perdre ses populations, le flux migratoire en témoigne et le taux de logements sociaux aussi (51,2%) et où la collectivité fait preuve de solidarité et de justice, de solidarité au service de nos concitoyens, de solidarité au service du développement de notre ville, son service public local diversifie son offre.

Nous approuvons ce budget, où le financement de tous les projets ne répercute pas sur nos concitoyens. Après une baisse de 20% d'impôts il y a 5 ans, sans augmentation de la pression fiscale depuis et cette année encore aucune augmentation du taux de la fiscalité.

C'est la preuve constante de notre engagement au service des romainvillois.

**Conseil Municipal du mercredi 20 mars 2013**

-----  
**Vote du budget primitif 2013**  
-----

**Intervention de**

**Viviane VAN DE POELE**

**Conseillère municipale déléguée**

**Présidente du groupe des élus du Forum de Romainville**  
-----

Madame le Maire, Vice-Présidente du Conseil Général,

Monsieur le Premier-Adjoint, Conseiller Régional,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

**L'ordre du jour contient l'examen du budget primitif 2013 de notre commune, mon intervention sera brève, je ne reviendrai pas sur les chiffres ni sur ses grandes orientations ; le débat d'orientations budgétaires qui a précédé cette approbation, ayant déjà permis de balayer les différents équilibres, de distinguer entre les arbitrages et de poser un regard prospectif sur les finances de la ville.**

**Dans son essence, le Forum de Romainville porte l'ambition d'une politique à l'écoute des romainvillois et souhaite, sur le plan budgétaire, traduire cette politique dans un budget volontariste réaffirmant l'ambition d'une municipalité de jouer pleinement son rôle de bouclier social et économique au bénéfice des usagers du service public, du développement du territoire communal, mais surtout des habitants.**

**Les choix budgétaires proposés aujourd'hui se veulent répondre aux besoins des romainvillois. Nous voterons ce budget qui contribue à l'élaboration d'un dessein dans lequel le Forum de Romainville retrouve l'essentiel de ses valeurs.**

**Intervention d'Olivier Tripelon,  
conseiller municipal Lutte Ouvrière**

**à propos du budget primitif 2013**

Ce qui nous sépare, ce ne sont pas les choix budgétaires faits par la majorité municipale, mais la perspective politique dans laquelle elle inscrit sa gestion.

Le budget que vous nous présentez est semblable à celui de l'an dernier : pas d'augmentation des taux d'imposition, pas d'emprunts nouveaux, le maintien des services collectifs et la continuation des projets d'investissement.

Mais l'an dernier, vous disiez que «boucler le budget tenait du prodige», du fait des réformes fiscales et des dotations de l'Etat en diminution. Vous le qualifiez l'an dernier aussi de budget de résistance.

Votre langage a changé cette année, pas la réalité. Nous sommes toujours confronté à la même situation. Car le changement de gouvernement n'a rien changé fondamentalement.

La droite asphyxiait les collectivités locales sous la pression des groupes capitalistes. Le gouvernement a changé, c'est un président de gauche, une assemblée de gauche, un sénat de gauche.

Monsieur Guglielmi dit que nous confondons la gauche et la droite. Nous faisons une différence entre la droite et la gauche. La droite diminuait globalement les dotations aux communes, la gauche fait de même. La différence est dans la péréquation entre les communes. Le gouvernement de gauche prend un peu plus dans le budget des communes pour faire un geste pour celles dont les habitants s'appauvrissent relativement plus que les autres. Quelle différence : les recettes vont mieux si les habitants vont plus mal !

Ce sont toujours les groupes capitalistes qui dictent leurs exigences. Et ils exigent plus aujourd'hui qu'hier .

Alors non seulement le gouvernement Hollande ne revient pas sur les mesures du précédent gouvernement de droite, mais il prépare des attaques supplémentaires.

Et l'asphyxie des communes va s'aggraver, du fait de la baisse du pouvoir d'achat de la population et de par les attaques directes du gouvernement contre les collectivités locales.



## **Intervention de Gérald CALZETTONI, adjoint au maire EELV Conseil municipal du 20 mars 2013**

### **Objet : délibération « Indemnités des élus »**

*Intitulé : Considérant la nécessité de tenir compte des nouvelles délégations accordées à M. S. Weisselberg, L'enveloppe globale d'indemnité est modifiée dans sa répartition avec :*

- indemnité de l'adjoint G. Calzettoni (6,4%) : 2%
- indemnité du conseiller municipal délégué S. Weisselberg : 4,4%

Madame le Maire, cher collègues,

Je ne vais pas commenter le cadre politique dans lequel est présentée ce soir, sur proposition de Madame le Maire, cette délibération. La signification politique de celle-ci fera déjà suffisamment l'objet d'interprétations diverses.

Pour ma part, j'ai signé, en tant qu'élu Vert, puis Europe Écologie Les Verts, un accord de partenariat fondé sur un projet politique et il n'est pas dans mes principes de remettre en cause les termes de ce contrat auquel je participe depuis tant d'années.

Bien que cette délibération vise un seul élu, de manière individuelle, ce qui constitue un fait rare et remarquable dans les pratiques institutionnelles où la charge de la redistribution de l'enveloppe globale est réglementairement partagée à égalité et en solidarité par l'ensemble des adjoints et du maire, je ne me positionne pas en retour sur cette méthode d'échange.

Je continue bien sûr de voter en solidarité avec la majorité à laquelle j'appartiens, avec un relief bien particulier ce soir, jour où nous venons de voter le budget primitif 2013, dernier du mandat.

Je suis respectueux des délégations confiées par un maire aux membres de sa majorité et à ce titre, volontaire désigné, ma générosité est flattée de contribuer à indemniser cette toute nouvelle, et très certainement lourde, délégation à laquelle j'ai donc l'honneur de contribuer seul au nom de tous.

Même si l'intitulé de cette délégation ne figure pas dans le dossier du conseil remis ce soir aux élus, et qu'elle ne fait pas l'objet d'une délibération spécifique, elle apparaît donc prioritaire.

Je ne m'étendrais pas non plus sur le cadre réglementaire qui fixe les conditions de répartition de cette indemnité. Le cas de figure est tellement rare qu'on ne trouve pas facilement, dans les textes généraux du Code général des collectivités territoriales, des articles qui traitent de ces cas exceptionnels.

Mais elle comporte au moins deux interrogations quant au règlement général :

- sur la dérogation au principe de solidarité dans la redistribution au prorata entre tous les membres avec délégation en vue d'attribuer une nouvelle indemnité,
- sur le caractère exceptionnel d'attribuer un pourcentage de l'enveloppe plus élevé pour un conseiller municipal que pour un adjoint.

Rapidement, on pourra noter que dans les documents d'aide aux élus édités par l'Association des maires de France, l'AMF, le guide réglementaire consacré au « Statut de l'élue local(e) », version actualisée de février 2013, indique clairement que : « *l'indemnité de fonction qui peut être versée à un conseiller municipal délégué ne peut être supérieure à celles du maire ou des adjoints* ».

On notera également que le blog communautaire des fonctionnaires territoriaux (territorial.fr) indique dans son actualité 2013 que : « *l'indemnité d'un conseiller municipal délégué est librement fixée dans les limites suivantes : Les indemnités du maire et des adjoints doivent être diminuées d'autant afin de respecter l'enveloppe globale autorisée.* »

Je reprends pour conclure les termes du texte adressé aux élus membres du bureau municipal de notre majorité, que je joins ici en entier dans le texte mais dont je ne reprendrai que les éléments suivants :

Texte adressé par mail aux élus du BM le 17/03/13 (en gras les extraits lus en CM)

*Madame le Maire, chère Corinne, chers collègues,*

***Il a pu régner une certaine confusion quant aux informations recueillies sur la vie interne du parti EELV.***

*Je vous confirme que notre majorité, les accords, la solidarité et la loyauté qui nous lient depuis 2007, puis 2008, restent inchangés.*

***A ce jour et en cette année 2013, en tant qu'élue EELV, je suis et reste associé au respect de nos engagements de mandat qui se sont conclus sur la présence de deux adjoints Verts (puis EELV) au sein de notre majorité.***

***Lors du dernier BM du 11 mars 2013, cette question de mon appartenance à EELV est à la base de la proposition de revoir l'enveloppe globale d'indemnité sur ma seule personne au profit de la délégation supplémentaire créée nouvellement.***

***J'ai ré-adhéré après avoir rencontré (et à leur demande) il y a quelques semaines une délégation d'élus municipaux EELV de quatre villes du territoire d'Est Ensemble appuyés dans leur démarche par des représentants des instances nationales d'EELV.***

***Je vous prie donc de prendre note que cette question évoquée en BM n'a plus lieu d'être.***

***Ainsi, il semble donc judicieux de reconsidérer l'opportunité de présenter cette délibération au prochain CM du mercredi 20 mars 2013.***

***La présentation en conseil de cette délibération pourrait, à l'évidence, entraîner une certaine exploitation politique par l'opposition municipale et les contempteurs patentés de notre landerneau romainvillois.***

***De plus, elle créerait de fait une distorsion au sein du parti EELV entre ses élus, elle serait une discrimination dans le traitement des personnes d'un même parti et d'une même majorité.***

***Enfin, elle créerait une incompréhension auprès du parti et des autres élus EELV d'Est Ensemble au moment où nous sommes en train de construire en vue des prochaines municipales.***



***J'étais excusé lors de ce dernier BM et n'avais pu prendre connaissance en amont des dossiers présentés, et donc de cette note. Je n'ai pas non plus été contacté sur ce point. Je n'ai donc pu vous apporter cette information en amont des débats du BM.***

*Mais bien sûr, en y étant associé, et en tant qu'élu EELV, je suis tout disposé, comme vous tous j'en suis sûr, à poser sereinement et collégalement la question de la répartition solidaire et équitable d'une indemnité pour la nouvelle délégation proposée.*

*Je sais pouvoir compter sur votre solidarité et la fidélité au contrat politique qui soudent les différents partenaires de notre majorité. Jusqu'à la fin de notre mandat, les situations internes à EELV n'ont pas à déborder sur notre fonctionnement, ni à entacher les termes de notre accord de partenariat, ni à aboutir à une inégalité de traitement entre élus.*

*Vous saurez gré de m'accorder que, pour ma part, je me suis toujours attaché à ne pas faire apparaître une quelconque visibilité des situations internes à EELV afin de préserver et maintenir la cohésion de notre majorité.*

*En conclusion, depuis 2007, puis 2008, je respecte sans faille nos accords, et j'ai appliqué, quelles que soient les circonstances rencontrées, ce principe de solidarité.*

*C'est sur ce principe que nous pouvons remettre à plat ce dossier.*

*En vous remerciant de votre attention et comptant sur votre écoute commune, recevez, Madame le Maire, chers collègues, l'assurance de ma considération.*

Fin du texte mail du 17/03/13.....

En conclusion, en cette veille de printemps, temps du renouveau, restons positifs. Pensons surtout à faire éclore de beaux et innovants projets pour nos concitoyens en vue des prochaines échéances municipales.

Je vous remercie et je vous propose une nouvelle fois de reporter cette note pour la repenser de manière solidaire et la représenter lors d'un prochain conseil.

En conséquence, bien sûr, je pense que vous comprendrez, qu'après échange et en accord avec des représentants de la direction de mon parti, il ne peut être question que je vote cette délibération. Si elle est maintenue, je m'abstiendrai donc.

Je vous remercie.